

COMMUNE  
DE  
VILLIERSFAUX

41 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9

DATE DE CONVOCATION

16/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, 9 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villiersfaux se sont réunis à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes Caille Valérie, Corbin Martine, Guettier Gaëlle, Puichafray Noémie, Provost Annick, Mrs Bertin Cyrille, Charpin Vincent, Diard Maxime, Moyer Franck, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Excusés/Pouvoir : M. Desvaux Philippe a donné pouvoir à M. Charpin Vincent  
M. Richer Julien a donné pouvoir à Mme Puichafray Noémie

Secrétaire de séance : Mme Annick Provost

Conformément à la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001, le conseil municipal doit désigner parmi les membres du conseil municipal un correspondant défense.

CORRESPONDANT  
DEFENSE

Ce correspondant défense sera l'interlocuteur privilégié pour les autorités militaires du département mais aussi le correspondant immédiat des administrés pour toutes les questions relatives à la défense.

COMMUNE DE  
VILLIERSFAUX

Seuls les élus peuvent être désignés pour cette fonction, néanmoins ils peuvent se faire assister dans leur mission par un administré dont les connaissances ou l'expérience avérées en matière de défense leurs seraient utiles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- **Monsieur Franck MOYER**, correspondant défense pour la commune de Villiersfaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

La secrétaire de séance, Annick PROVOST,

Le Maire, Franck MOYER

N°19-2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20260320-19-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Publication : 21/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

